

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, lundi quatre novembre à 20 heures 30, le conseil municipal s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODEFROY, Maire.

Présents : MM. PLAIS Claude, LECOMTE Jean-Claude, FONTENEAU Jean-Claude Mme CHAILLOUX Nathalie VEL Gérard DUPONT François, PETIT Laurent, LECAMUS Sabrina LECOMTE Roger, Michel VILLENEUVE, FOULON Eric, DESHAYES Daniel, TOLLET Yves

Absents excusés: MM. HUMBLLOT Arnaud, ROUSSET Patrick, M TRAVERS Pascal

Absent(s) : BONNET Olivier BOUTTIER Régis

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude FONTENEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30

Pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 07 octobre, approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Urbanisme** : 1 déclaration préalable pour pose de panneaux photovoltaïques au lieudit « Les Tronchais ».
- **Finances** : prévision d'achat d'un camion benne en remplacement du camion Jumper . M GODEFROY et M PLAIS sont allés visités deux garages afin de voir si des propositions de véhicules d'occasion ou neufs seraient disponibles et à quel tarif. Un camion benne neuf il faut compter environ 35 000 € quelque soit la marque en diesel. Trois véhicules d'occasion seraient éventuellement disponibles : -un camion de 2009 Diésel 113000 km benne neuve pour 19400 €
 - 1 camion FORD de 25000km diésel de 2012 pour 20118 €, benne en alu
 - 1 camion 155000 km à 22500 €Le camion FORD serait le plus approprié et tend à avoir la préférence de la commission. Ce camion n'a toujours pas été visité. Si l'occasion est toujours disponible, le conseil municipal est favorable à cette décision sinon voir pour un camion neuf. Il conviendra d'exécuter un virement de crédit selon le disponible au 020 dépenses imprévues - afin d'abonder le 2182 Matériel roulant. **Suite à une publicité déposée par Pascal TRAVERS, le véhicule est commandé chez PEUGEOT la Ferté il sera disponible fin novembre, il sera équipé de rehausse pour un prix total de 24 037,62 € ttc carte grise comprise.**
- Ecole : La porte coupe feu entre la salle de psychomotricité et l'accueil périscolaire est cassée. Deux devis ont été sollicités afin de la remplacer. L'entreprise RAVAUD est retenue pour la fourniture et la pose à 622,52 € ttc

- TARIFS DU CIMETIERE

Après avoir interrogé les communes limitrophes quant aux tarifs pratiqués dans leurs cimetières respectifs, le conseil décide des tarifs qui seront appliqués en 2014 dans le cimetière de Thorigné, à savoir :

CONCESSIONS CIMETIERE	2014
Concession 50 ans de 2 x 1 Mètres (2 places)	230
Concession 50 ans de 2 x 2 mètres	460
Taxe d'inhumation (à chaque inhumation dans le cimetière quelque soit la concession	73
Redevance de superposition afin d'inhumer une personne supplémentaire, et (ou) création d'une case supplémentaire dans un 2 ou 4 places, dans un caveau de famille	115
Columbarium 20 ans renouvelable	765
Cave urne 20 ans renouvelables	320
Ouverture de case	30
Dispersion cendres	30

Il convient de modifier le règlement dans le site funéraire pour gravure sur stèle dans le cas des dispersions de cendres au jardin du souvenir : « cette gravure se fera sur deux lignes maximum en lettre de cm de hauteur.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

-SUBVENTION CLASSE SKI DU COLLEGE DE CONNERRE

Une demande de subvention des parents d'élèves de la classe de 6^{ème} du collège Grudé de Connerre a été sollicitée par Mme LAVIE pour un séjour au ski du 26 au 31 janvier 2014. Après renseignements pris auprès du collège et auprès des collectivités voisines, sachant que la commune de Thorigné apporte une subvention de 880 € au collège de Connerre pour les enfants de Thorigné qui fréquentent ce collège, et servant à financer diverses activités pédagogiques pendant l'année scolaire, après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide de ne pas apporter de subvention complémentaire pour cette activité.

-TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'augmenter les tarifs communaux d'environ 1.5% mais reste la possibilité de ne pas augmenter certains tarifs notamment ceux de la foire de printemps.

FORAINS ET CANINS	2014	
Stationnement les 4 mètres linéaires	6,00	
Stationnement posticheur	200,00	
Droit de place par véhicule exposé	6,00	
Annonce publicitaire pour les 2 jours	20,00	
Stand commerçants extérieurs	50,00	
EMPLACEMENT MATERIEL		
Manèges inférieur à 30 m2	45,00	
Manèges supérieur à 30 m2	90,00	
LOCATION DE SALLES	2014	2è/jr2014
Salle 1 ou grande Salle	248,00	132,00
Salle 2 entrée EST	127,00	68,00
Salle 3 entrée SUD	127,00	68,00
Cuisine	156,00	77,00
Réunion, conférence, débat Salle 1	117,00	
Réunion, conférence, débat Salle 2 ou 3	61,00	
Vin d'honneur salle 1 (de 12 à 19 heures)	195,00	
LOCATION AUX ASSOCIATIONS LOCALES	2014	2è/jr2014
Salle 1+3+cuisine	170,00	170,00
SALLE 1	89,00	89,00
SALLE 2 ou 3	43,00	43,00
CUISINE	51,00	51,00
DIVERS		
FAX	1,25	
Copie de matrice cadastrale	2,20	
Emplacements ambulants	43,00	
Location de stand sur canton	56,00	
M3 d'eau gens du voyage	3,30	
Amende infraction stationnement	56,00	
Taxe gardiennage animaux errants	11,00	
Taxe divagation animaux errants	71,00	
Dépôt sauvage om	71,00	
PHOTOCOPIES		
aux particuliers		
Format	Noir et Blanc	
A4	0,40	

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

A4 R/V	0,55	
A3	0,75	
A3 R/V	0,80	
	Couleur	
A4	0,60	
A4 R/V	0,80	
A3	1,00	
A3 R/V	1,10	
aux associations		
	Format	Noir et blanc
A4	0,20	
A4 R/V	0,23	
A3	0,55	
A3 R/V	0,56	
	Couleur	
A4	0,34	
A4 R/V	0,47	
A3	0,79	
A3 R/V	1,00	
ASSAINISSEMENT	2014	
Taxe de raccord. égout	695,00	
Taxe de raccordement terrain nu	1600,00	
Taxe raccordement au pluvial	122,00	
Surtaxe communale	0, 820	
Tarifs cantine 2013/2014		
Catégories		
Ts les jours	3,27	
Occasionnel	3,96	
Adulte	6,68	

CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET A L'AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

VU l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service et la tarification ;

VU le rapport de la Commission d'ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;

VU le rapport de **Monsieur le Maire** présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

Chaque **conseiller municipal** a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société **NANTAISE DES EAUX SERVICES (NDES)** pour un contrat de délégation du service public d'**assainissement collectif du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2025** ;

Et considérant qu'il est également nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives **de la commune**, du Délégué, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat ;

Dans ces conditions, il est proposé au **Conseil Municipal** :

- d'approuver le choix de la société **NDES comme délégataire du service public** ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public d'**assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2014** ainsi que ses annexes ;
- d'approuver le règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives **de la commune**, du Délégué, des abonnés et des propriétaires ;

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la proposition sur le choix de **NDES** ;
- APPROUVE le contrat proposé et ses annexes ;
- APPROUVE le règlement de service ;
- AUTORISE **Monsieur le Maire** à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité.

La séance est close à 22heures. Prochaine réunion lundi 02 décembre à 20 heures 30.

affiché le 20 nov 2013